

Monsieur le Maire , Mmes et Mrs les Adjointes et conseillers Municipaux

La sécurité des biens et des personnes est évidemment une priorité pour chacun d'entre nous...A ce titre , si les objectifs et la finalité de ce dispositif sont , en soi, respectables (assurer au mieux la sécurité et la tranquillité de notre village) , les moyens proposés n'ont à nos yeux aucune légitimité et portent en eux de possibles dérives sécuritaires...

En effet , quelle serait la légitimité de certains voisins , triés sur le volet , à assurer des opérations de surveillance ? Et au nom de quelle autorité ? Qui pourra vérifier et délimiter sur le terrain leur périmètre d'action et empêcher des excès de zèle ?

Je rappelle au passage que les principaux syndicats de police ainsi que la Ligue des Droits de l'Homme se sont fermement opposés à ces mesures mises en place sans le consentement des administrés ,considérant à juste titre que la sécurité reste un droit régalien devant être assuré par les services de l'Etat (Gendarmerie , Police Nationale et dans un cadre délimité celui de La Police Municipale).

Un autre argument est avancé dans votre note de présentation introduisant la notion du " Bien vivre ensemble " qui justifierait le concept de " Voisins vigilants "...

Contrairement à vous , nous ne pensons pas que le lien social passe par des "comités de surveillance " et comment peut-on dire quelque chose en le nommant par son contraire ?

Nous avons une autre idée du lien social et de la solidarité...Pourquoi ne pas inciter à devenir bénévoles d'associations culturelles ,sociales ou sportives ? Pourquoi ne pas éveiller le sens civique en luttant contre l'isolement des personnes particulièrement vulnérables et sensibles aux problèmes d'insécurité ? Là est le véritable lien social , plus généreux , moins anxiogène en favorisant le sentiment d'appartenance à la même communauté de valeurs .

Monsieur le Maire , notre mission n'est pas d'exacerber la peur de l'autre en faisant croire que chacun est en danger...La suspicion n'est pas bonne pour le "vivre ensemble" . N'oublions pas qu'il existe déjà des lois qui imposent à chaque citoyen de dénoncer les crimes et délits dont il serait le témoin . Sur notre commune le CISPDP est également un outil efficace mis à votre disposition ...

S'il paraît nécessaire de rappeler aux administrés ces principes de base nous aurions préféré un rappel de gestes simples et de conduite à tenir en matière de

surveillance et de sécurité , par exemple dans une brochure jointe à la prochaine revue et si besoin par l'organisation d'une réunion publique . En revanche nous ne voyons pas la nécessité de mettre en place un tel système qui perturbe à ce point nos consciences .

Enfin, reconnaissons ensemble que la problématique de notre village n'est pas celle des grandes villes ou plus encore des "cités ghetto"... Des problèmes existent ,certes, mais il y fait toujours bon vivre !!! Gardez vous d'y apporter des remèdes disproportionnés qui seraient pire que le mal qu'ils sont censés soigner .

Sans angélisme mais sans dramatisation nous voterons contre cette délibération .

ide de subvention pour le soutien aux Agendas 21

intervention de Simiane Ensemble (Sylvie PIQUENOT)

Monsieur le maire

L'Agenda 21 de Simiane-Collongue comporte 55 actions qui émanent des propositions faites par des Simianais intéressés par le développement durable. Ils se sont exprimés dans les ateliers et les commissions extra municipales.

L'Agence Régionale pour l'Environnement PACA écrit :

« La participation citoyenne est l'un des cinq éléments déterminants de la démarche "Agenda 21 local".

Elle permet l'appropriation par tous du concept de "développement durable" et des actions qui en découlent. Elle permet également de bénéficier de l'expertise et du ressenti des acteurs du territoire »

L'action que vous proposez aujourd'hui en la rattachant à l'Agenda 21 n'est pas inscrite dans la liste des 55 actions, elle n'a fait l'objet d'aucune discussion avec les Simianais qui se sont investis dans ce travail.

Aujourd'hui, une grande partie des actions labellisées a été réalisée et il est nécessaire de remettre en chantier l'Agenda 21, mais avec les Simianais, avec la commission extra municipale Agenda 21.

Ce serait l'occasion de discuter du rôle réel d'une volière pour oiseaux sauvage dans la préservation de la biodiversité.

Enfermer la faune sauvage pour enseigner la préservation des habitats naturels est un peu paradoxal et le message risque d'être un peu biaisé.

Détourner l'Agenda 21 pour faire financer une action qui ne peut se réclamer du développement durable n'est pas acceptable.

Nous voterons « contre »

SIMIANE COLLONGUE le 10 juillet 2014.

LE DISPOSITIF VOISINS VIGILANTS

SIMIANAISES, SIMIANAIS,

Dans la partie sécurité et prévention de la délinquance de notre programme, une des premières mesures de nos engagements pour une meilleure sécurisation de notre village, sera la mise en place d'un dispositif de voisins vigilants.

Ce dispositif s'appuie sur la vigilance des voisins d'un même quartier pour lutter contre la délinquance, et en premier lieu les cambriolages. Les voisins manifestent leur esprit de responsabilité et de citoyenneté en étant attentifs aux faits inhabituels et à leur propre sécurité. Il s'agit simplement de constater des comportements suspects et d'informer rapidement les services de sécurité.

Il n'est aucunement question de délation ou de milice de quartier, mais uniquement de créer un élan d'entraide et de solidarité entre les résidents pour réduire l'insécurité par la dissuasion et la prévention.

Le dispositif est simple et entièrement gratuit.

Le principe repose sur la création et la participation volontaire à une communauté de voisins de son quartier ou d'un groupe de voisins, tous reliés par internet et téléphone mobile. Les coordonnées internet et téléphonie ne sont connues que par les seuls membres de la même communauté, laquelle est supervisée par un membre référent.

Ce dispositif, qui existe en France depuis une dizaine d'années, connaît un très grand succès. (Dans plusieurs villes le taux de cambriolages a ainsi baissé de plus de 40%). Il est agréé par le Ministère de l'Intérieur et protégé par la CNIL selon les dispositions législatives en vigueur. Il est consultable sur le site : <http://voisinsvigilants.org>.

Chaque membre de la communauté de quartier communique par e-mail et s.m.s avec les autres membres de sa communauté. Il est relié également au serveur dédié de la Police municipale, lui-même couplé à celui de la Mairie de SIMIANE COLLONGUE et de la Gendarmerie de BOUC BEL AIR. Ainsi toute information transmise par un membre d'une communauté est aussitôt analysée par les forces de l'ordre pour des vérifications et une intervention rapide le cas échéant.

IMPORTANT :

Cette information ne remplace pas l'appel systématique qui doit être fait au 17 ou au 112 (mobile) en cas d'urgence.

Le début de la mise en place de ce dispositif se fera au courant du troisième trimestre, sur invitations à des réunions publiques d'informations qui seront animées par les responsables de la sécurité et de la prévention de la Mairie de SIMIANE COLLONGUE.

La réussite de cette action pour notre village est subordonnée à la plus grande mobilisation de l'ensemble des SIMIANAISES et des SIMIANAIS qui veulent ainsi mieux protéger leur famille et leurs biens.

**Le Maire de SIMIANE COLLONGUE
Philippe ARDHUIN.**

